



Il est important de bien prendre connaissance de ces informations

Mentions légales et données personnelles :

Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental de Jargeau, Darvoy, Férolles et Sandillon, le Département du Loiret est amené à traiter les données personnelles des propriétaires des parcelles issues de la documentation cadastrale, telles que visées à l'article 5 du décret du 4 janvier 1955 et collectées auprès des services de la DGFIP, ainsi que les données personnelles des exploitants collectées par le prestataire du Département dans le cadre de cette opération, ceci, pour les parcelles comprises dans le périmètre de cette opération.

En raison de l'application du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, le Département du Loiret, en sa qualité de Responsable de traitement, porte à votre connaissance les informations suivantes :

*Les données personnelles susvisées sont transmises aux services départementaux compétents pour mener la présente opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnementale. **Elles peuvent faire l'objet de publications nominatives** dans le cadre de ladite opération en application de la nécessité de l'exécution d'une mission d'intérêt public (art. 6.1 du RGPD) et précisée par la loi et la réglementation en vigueur mentionnée ci-dessous. Ces informations peuvent également être transmises aux prestataires du Département, pour les seules données nécessaires à l'exercice des missions qui leur sont confiées dans le cadre de la réalisation de l'opération susvisée. En sa qualité de responsable de traitement, le Département respecte la législation et la réglementation applicables en matière de protection des données personnelles.*

Conformément aux articles R123-9, R123-10 du Code rural et de la pêche maritime et L123-12, R123-9 du Code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique – que ce soit dans sa version papier ou dématérialisée – contient l'identité des propriétaires concernés par l'opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental. Ainsi, vos noms et prénoms figureront dans le dossier soumis à enquête publique, consultable par toute personne intéressée dans toutes les mairies concernées par l'opération d'aménagement foncier (soit Jargeau, Darvoy, Férolles, Sandillon) et celle de Saint Cyr en Val (en tant que commune « loi sur l'eau ») ainsi qu'en ligne sur le Site Internet du Département du Loiret www.loiret.fr qui renverra à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4772> durant la stricte durée de l'enquête publique (soit du 6/11/2023 au 8/12/2023). Les informations personnelles communiquées sur les registres papiers ou dématérialisés seront également consultables par toute personne intéressée aux endroits susvisés.

Les données traitées seront conservées sous le régime réglementaire des données publiques, à savoir 5 ans, avant conservation aux archives départementales.

Vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès et de rectification concernant vos données personnelles, que vous pouvez faire valoir :

- par le formulaire de contact disponible à partir du site Internet du Département à l'adresse suivante : <https://demarches.adullact.org/commencer/departement-du-loiret-protection-des-donnees-perso>

- par courrier à l'adresse postale suivante : Département du Loiret – 45945 ORLEANS.

Si vous estimez, après saisine du DPD, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.